



Groupe de travail **Organisation et évolution des services publics** **Compte-rendu de la réunion du 15 mars 2006**

Présents : Louis CAILLOL, Jean CALOU, Juan CASTRO, Gérard COSTA, Gérard CUVILLIEZ, Raoul DEGRIL, Jean-Paul DEMOUVEAUX, Jacques LOPEZ, Jean-Claude PEPE, Yves PERRIN-TOININ, Jean-Claude PICAL, Guy VERNHES.

Excusés : Benoît HANNART, Maurice KATSURAKIS, Marie-Pierre LIANDRAT, Mireille MARIA.

Absents : Jacques VALAYER.

A l'ordre du jour de cette deuxième séance de travail sur le Plan de Développement Urbain (P.D.U) : l'examen des priorités 7 à 12.

Le débat s'instaure dans un ordre qui n'est pas chronologique.

C'est la priorité 12 : « **Un projet de développement durable** »

Sensibiliser, informer et éduquer,

que le groupe de travail traite en premier. Notamment à partir de l'exemple concret de l'hôpital d'Aubagne et des problèmes de déplacements et de stationnements des personnels.

En ce sens, la mise en œuvre d'une politique de « **Plan de déplacements établissement** » est difficilement compatible avec la flexibilité des horaires de travail des entreprises importantes.

A l'époque le transport collectif, « le ramassage » du personnel relevait de l'action sociale.

C'est l'exemple de l'aérospatiale où ce mode de déplacement est en déclin.

Alors quoi faire ? Il semble qu'il n'y ait pas de réponse unique, mais une variété de solutions comme le co-voiturage inter-entreprise, le vélo, les transports en commun.

Le groupe de travail soutien les propositions contenues dans le point 12 des priorités. Il souhaite que le « suivi citoyen » qui est prévu se constitue en groupe de travail permanent.

Celui-ci, ouvert aux partenaires et aux salariés qui le souhaitent, aurait pour mission de réfléchir et de proposer des fiches actions sur les thématiques du P.D.U qui nécessitent un approfondissement et une méthode de mise en œuvre.

ENSEMBLE pour DEBATTRE
PROPOSER et CONSTRUIRE ICI.
ENSEMBLE pour un TERRITOIRE SOLIDAIRE
un AVENIR PARTAGÉ



Par exemple, la problématique du déplacement des salariés des grandes entreprises comme celle du centre hospitalier pourrait être travaillé dans ce cadre.

Il en va de même pour le « **Pédibus** » dont il convient de conforter le développement. Le groupe de travail permanent, créé au sein du SITCA, pourrait élaborer une **fiche-action** à partir des règles juridiques de la responsabilité civile des accompagnateurs, du positionnement des assurances, de la sensibilisation des enfants, du suivi citoyen et de l'évaluation en temps réel.

Le Conseil de développement se prononce par la réarticulation des priorités du P.D.U autour de la priorité 12 qui doit être placée en n°1, de part de son caractère fondateur décliné sur trois principes : **sensibiliser, informer et éduquer.**

Traitement de la priorité 7 : une nouvelle politique de stationnement.

Le groupe de travail considère que même si la 3^{ème} voie SNCF ne dépend pas du P.D.U, son inscription s'articule à l'ensemble du projet.

Dès lors, la question des modes doux de déplacements, par rapport aux modes lourds ne se définit pas en terme de hiérarchie mais de complémentarité.

L'action 15 de la priorité 7 « Aubagne création de parcs relais » n'est pas assez explicite, elle circonscrit la création de parc relais à Aubagne, en amont de la ville sur sa périphérie.

Le groupe propose une rédaction qui précise que dans **chaque commune « intra-muros »** soit créé un parc où un mini parc relais lié aux transports en commun dans une réflexion intermodale.

En ce sens, page 66 sur 132 le paragraphe « *le P.D.U préconise ces mesures afin de permettre (...) en amont des communes et notamment d'Aubagne* », ne se retrouve pas dans la définition de l'action 15, celle-ci doit être réécrite pour être conforme au paragraphe indiqué au-dessus.

Concernant le paragraphe l'avis du public page 65 sur 132, il est indiqué : « *Enfin les populations réclament une plus forte répression (...) Il est temps de mettre en œuvre une véritable politique de répression contre l'incivisme* ».

Le groupe de travail indique qu'il s'agit des pouvoirs de police des maires, que très souvent l'application des arrêtés municipaux et du code de la route suffirait pour verbaliser les contrevenants. De plus la fermeté doit se conjuguer avec la mise en œuvre de meilleures conditions de mobilité et de stationnement.

Le groupe de travail propose la rédaction suivante :

ENSEMBLE pour DEBATTRE
PROPOSER et CONSTRUIRE ICI.
ENSEMBLE pour un TERRITOIRE SOLIDAIRE
un AVENIR PARTAGÉ



« Enfin les citoyens, les usagers du domaine public souhaitent la mise en œuvre d'une politique de lutte contre l'incivisme qui se traduit par le non-respect de la signalétique ,des règlements du code de la route, des arrêtés municipaux et préfectoraux.

Le groupe souligne notamment les incivilités liées au non-respect des limitations de vitesse, des interdictions de stationnement sur les trottoirs.

L'inobservation de ces dispositions appelle d'un même mouvement, l'application rigoureuse de la loi et la mise en œuvre d'actions, d'information et de sensibilisation éducative notamment auprès des jeunes ».

Priorité 8 : Favoriser et sécuriser les déplacements vélos.

Le groupe de travail est globalement en accord avec le contenu de cette priorité, il souhaite que le P.D.U distingue **l'utilisation du vélo à usage de déplacement professionnel et domestique** qu'il convient d'encourager et de développer et **l'usage dans le cadre des loisirs** .

En ce sens, il est défavorable à la réservation le dimanche par exemple de voie aux seuls cyclo-touristes.

Aucun moyen de déplacements ne doit s'approprier la voie publique, où une voie en site propre. Il s'agit de promouvoir un partage de l'espace routier où chacun pourra circuler en toute sécurité et sans porter préjudice aux autres.

Cette conception qui procède du « vivre ensemble » doit faire l'objet d'une sensibilisation auprès des usagers et des associations au sein desquelles ils se regroupent.

Le groupe de travail propose pour l'ensemble des priorités de remplacer le terme « pacifier » utilisé à plusieurs reprises par « se déplacer en toute sécurité ».

Priorité 9 : Encourager les déplacements de proximité des piétons.

Le groupe de travail est en accord avec le contenu de cette priorité.

Il souhaite compléter à la page 71 sur 132 le paragraphe : « Les enjeux du P.D.U résident dans la volonté de création de cheminement piétons indépendant des voies classiques de circulation ».

Priorité 10 : Une meilleure gestion des opérations de livraison de marchandises.

Le groupe de travail adopte cette priorité en l'état.



Priorité 11 : Amélioration de la mobilité et de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Le groupe de travail est d'accord sur le contenu de cette priorité.

Il propose de compléter les actions retenues par La prise en compte dans la (D.S.P) Délégation du Service Public des transports en commun:

- ✓ De l'équipement des autobus d'un système d'annonce sonore aux arrêts pour l'information des non-voyants,
- ✓ De la même manière il demande qu'un dispositif sonore équipe les feux tricolores aux passages piétons.

Jean-Claude PEPE

Président du groupe de travail

Organisation et évolution des services publics.